Bibliographie

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **10 (1937)**

Heft 4

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Communiqués et renseignements techniques et commerciaux

GYPSERIE ET PEINTURE
Ghirlanda Frères
LAUSANNE - DOMICILE : MAUPAS, 18
Atelier : CHEMIN DU REPOSOIR, COUR, TÉL. 34.481 - Réparations

Cuisinières à gaz
SENKING
Magasin de démonstration :
F. GRASSET - Servette, 17

TAVELLI & BRUNO S. A.
NYON (SUISSE)
PRODUITS MÉTALLURGIQUES, APPAREILS SANITAIRES
Tél. 95.130 et 95.131 — **Dépôt :** Sion, Tél. 19 — **Bureaux :** Genève, Tél. 40.262-3 — Lausanne, Tél. 26.114 — Berne Tél. 29.303 — Milan, Tél. 60.688 — **Maison française TAVELLI et BRUNO & Cie S. A., Annemasse**

Chauffages centraux et ventilation
Tacchini Frères 43, r. Lausanne TÉL. 24.270 GENÈVE

JARDINS. Tous aménagements et plantations.
Charles LARDET
Horticulteur-paysagiste. Chailly-Lausanne, 12, av. du Temple. Tél. 26.422.
Plantes vivaces et alpines, arbustes d'ornement.
Catalogues franco sur demande. Les meilleures références.

INSTALLATIONS SANITAIRES - FERBLANTERIE
A. HURNI LAUSANNE
Rue Pichard, 13 (Arcades) Tél. 26.611
Appareillage et plomberie
Installations de bains, toilettes, buanderies et W.-C.

ÉLECTRICITÉ - RADIO
R. MONNET & Cie
6, rue Pichard ◆ Lausanne ◆ Tél. 27.570
CHOIX ÉNORME EN LUSTRERIE

Coopérative des Ouvriers du Bâtiment
Entreprise de maçonnerie et béton armé
Gypserie et peinture. Papiers peints
DEVIS SUR DEMANDE
3, RUE NEUVE, 3 - LAUSANNE - TÉL.: 26.180 - 26.194

de **contrôle et d'éducation** qui permettra de rendre à la vie sociale ces membres rétifs.

Après de nombreuses expériences — baraques provisoires, colonies de maisons familiales, etc. — on finit par constater qu'il était nécessaire d'avoir des **logements de passage** (doorgangs woningen) qui doivent servir de stade d'observation des asociaux ou indésirables qui cherchent là, de leur gré, un refuge, ou y sont assignés par les autorités.

Amsterdam possède les colonies de Zeeburgerdorf et Asterdorf. La première comporte cinquante-six maisons familiales contiguës, la seconde cent trente et une maisons. Les services communs sont naturellement très développés ; on y trouve : les bureaux de l'inspectrice des logements, une installation de bains et douches, une crèche surveillée, une buanderie, des places de jeux, des locaux de clubs. Ces colonies ne sont destinées qu'au **logement passager ;** il n'y a pas de baux ni de loyer, mais une taxe d'environ 3 fl. à 3 fl. 50 par semaine. On imagine le travail considérable et très délicat que doivent fournir les inspectrices : s'occuper du ménage, des enfants et des parents afin d'arriver à rééduquer ces malheureux qui parfois délaissent leur logement dans un état pire que celui d'une écurie.

Une étude particulièrement intéressante du Dr Quéridos explique les causes diverses de ces dégénérescences sociales qu'il attribue principalement à la misère matérielle trop longtemps prolongée. Dans certains cas, il faut recourir à la dissolution de la famille pour soustraire les enfants à la mauvaise influence des parents. Ces derniers peuvent alors trouver asile dans les établissements pour hommes ou pour femmes isolés.

A **La Haye** il existe également une colonie analogue avec logements de première, deuxième et troisième classes. Les nouveaux arrivés passent d'une classe à l'autre et, après un séjour d'une année, quittent la colonie pour être admis dans des logements normaux. Dans certains cas, il y a de nouveau recul et parfois départ de la famille. La Direction de la colonie procure du travail et peut, de ce fait, exiger un très faible loyer.

Nombre d'autres villes ont abordé ce problème sous des formes différentes, souvent sur la base de l'initiative privée. La Hollande nous donne donc une leçon des plus sérieuses : il ne suffit pas d'étudier et même de réaliser des progrès dans le domaine de la lutte contre les taudis. **Le programme doit conduire plus loin.** Il faut chercher à redonner aux plus faibles et aux moins favorisés l'occasion de reconquérir leur place dans la communauté. Et aux malheureux pour qui cette intervention est trop tardive, il faut un minimum de sécurité matérielle et tout au moins un abri, si modeste soit-il.

BIBLIOGRAPHIE

La Législation régissant les Constructions scolaires. — Bureau international d'éducation, 44, rue des Maraîchers, Genève, 1936.

La crise budgétaire et le besoin d'adapter de plus en plus les constructions scolaires aux exigences de l'enseignement obligent les administrations scolaires à se préoccuper tout spécialement de la législation régissant les constructions scolaires. Le volume que présente le Bureau international d'écucation contient les données fournies par trente-sept pays, précédées d'une étude globale rédigée par le membre de la Division des recherches du bureau, M. Victor Franke.

L'enquête a soulevé les points suivants : participation des différentes administrations scolaires (centrales, provinciales et communales), à l'élaboration des dispositions législatives concernant les constructions scolaires ; participation de ces différentes administrations, du point de vue financier et du contrôle, à la construction et à l'entretien des bâtiments scolaires ; principales dispositions législatives concernant l'emplacement, l'étendue des terrains et les dimensions des bâtiments scolaires ; principales dispositions législatives concernant la distribution des